



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2021

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) - MÔME C (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BOURGEAC J - BRANLARD D - CHAMBERLAND P - CHARLOT F - GÉRARD D - GERVAIS G - GROSCHÉ JL - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absent : BARD M-P

Le Conseil Municipal a décidé de :

- Incorporer les parcelles section AI n°64 et 65, section H n°273, 274, 456, 457, 458, 462, 544, 545, 549, 551 provenant de la succession de Madame Magnaudet ouverte depuis plus de 30 ans dans les biens communaux car revenant de plein droit à la commune ;
- Créer un poste d'adjoint technique pour permettre éventuellement l'embauche d'une personne avant le départ en retraite de Jean-Luc BARD. Dans cette éventualité, le poste de Jean-Luc BARD sera fermé après son départ ;
- Approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 du pacte financier conclu avec la Communauté de Communes Morvan Sommets en Grands Lacs conclu en 2017 ;
- Désigner les représentants suivants pour participer à l'élaboration de la nouvelle réglementation des boisements.
Représentants de la commune : Marie-Christine GROSCHÉ et Julien BOURGEAC (suppléant)
- Soutenir la candidature du Parc Naturel Régional du Morvan à la réserve de ciel étoilé ;
- Revoir les horaires de l'éclairage public comme suit :
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril : extinction à 22h30 (au lieu de 23h30 actuellement)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre : extinction à minuit
- Prendre une motion, à la demande des Communes forestières de France, contre l'augmentation de la contribution des communes au financement de l'ONF.

Le 13 juillet 2021

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHÉ